

Bagneux, le 23 avril 2018

Plus simple, plus claire, plus lisible

La nouvelle offre de services et d'aides financière de l'Agefiph

Un an après le vote de son plan stratégique, l'Agefiph révèle sa nouvelle offre de services et d'aides financières. Elle est le fruit des évaluations et des expérimentations régulières conduites par l'Agefiph pour améliorer de façon continue sa réponse aux besoins/enjeux des personnes handicapées et des entreprises. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi comme aux salariés en situation de handicap, à tous les employeurs privés quelle que soit la taille de leur entreprise, aux travailleurs indépendants ; elle se veut claire et simple d'utilisation par les professionnels. L'évolution de son offre traduit concrètement la volonté de l'Agefiph d'être au service de tous et de toujours mieux répondre aux besoins des personnes handicapées et des entreprises.

Une offre simplifiée qui propose des solutions aux entreprises et aux personnes

L'Agefiph simplifie la structure de son offre de services et d'aides financières pour faciliter, d'une part, les prescriptions par les Cap Emploi, les missions locales et les conseillers de Pôle emploi, et d'autre part, leur sollicitation par les personnes et les entreprises.

Pour chaque thématique identifiée, l'offre se déploie en un ensemble de services et d'aides financières qui sécurisent les parcours des personnes en situation de handicap et facilitent l'action des entreprises pour inclure le handicap dans leurs politiques ressources humaines.

L'offre de services et d'aides financières de l'Agefiph est structurée à partir des besoins des personnes handicapées et des entreprises, propose des solutions pour les personnes en situation de handicap et les entreprises.

Pour les personnes :

- > des solutions pour construire votre projet professionnel
- > des solutions pour trouver un emploi
- > des solutions pour conserver votre emploi
- > des solutions pour vous former
- > des solutions pour créer votre entreprise.

Pour les entreprises :

- > des solutions pour inclure le handicap à votre politique ressources humaines
- > des solutions pour recruter une personne handicapée
- > des solutions pour maintenir dans l'emploi une personne handicapée.

Un soutien spécifique aux entreprises déployé en direct par l'Agefiph

L'objectif est d'accompagner toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité. Concrètement, cet appui se traduit par du conseil et un accompagnement personnalisé délivré par les collaborateurs des délégations régionales de l'Agefiph, la généralisation progressive du Réseau de référents handicap (RRH) à l'ensemble des régions et la création d'outils méthodologiques mis en ligne. Un appui renforcé est également proposé aux plus petites entreprises : PME et TPE.

En assurant directement ces services, l'Agefiph dépasse sa mission de collecte pour devenir le référent d'un réseau actif et mobilisé autour des questions emploi-handicap. Les délégations régionales de l'Agefiph interviennent ainsi toujours plus en proximité du monde économique et social, sur le terrain, en relations avec les acteurs économiques et les partenaires sociaux locaux.

Une offre rénovée qui permet des parcours professionnels sécurisés, dans une logique de complémentarité avec les dispositifs tout public et centrée sur la compensation du handicap

L'offre de services et d'aides financières vise à anticiper les ruptures de parcours et faciliter les transitions professionnelles des personnes handicapées reconnues ou ayant engagées des démarches en ce sens. Les services et aides financières de l'Agefiph sont donc désormais mobilisables pour répondre à la situation de la personne et non plus seulement en fonction de son statut.

L'accompagnement est aussi renforcé pour permettre la construction de parcours professionnels : évolution, reconversion, ou aménagement de poste de travail... La personne en situation de handicap peut solliciter les acteurs de droit commun (Pôle emploi, missions locales, ...) appuyés par l'Agefiph et les Cap emploi pour être conseillée et aidée aux moments clés de sa vie professionnelle.

QU'EST-CE QUE L'AGEFIPH ? L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'animatrice des politiques emploi/handicap en France. Instituée par la loi du 10 juillet 1987, elle élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées et des entreprises. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu. **En 2017, l'Agefiph a dispensé 218 848 interventions, soit 2% de plus qu'en 2016.** Plus d'informations sur www.agefiph.fr

CONTACTS PRESSE : EPOKA : Bcavaglione@epoka.fr – 06.84.84.37.53 ; Ghislaine Cristofolletti – g-cristofolletti@agefiph.asso.fr – 06.21.65.41.96.